

COMMISSION D'ACCÈS  
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

# Cada

**Le Président**

---

Avis n° 20162662 du 21 juillet 2016

---

Monsieur Patrick JEHANNIN a saisi la commission d'accès aux documents administratifs, par courrier enregistré à son secrétariat le 25 mai 2016, à la suite du refus opposé par le président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine à sa demande de communication des enregistrements sonores des sessions de l'assemblée départementale de janvier et mars 2016

En réponse à la demande qui lui a été adressée, le président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a informé la commission qu'il avait, par courrier électronique du 18 juillet 2016, fourni à Monsieur JEHANNIN un lien lui permettant d'accéder aux enregistrements demandés.

La commission ne peut dès lors que déclarer sans objet la demande d'avis.

---

Pour le Président  
et par délégation



Nicolas POLGE  
Rapporteur général  
Maître des requêtes au Conseil d'Etat